

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent cinquante-quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 14 novembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 12 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la trois cent cinquante-quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 14 novembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CARLE, Christiane Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique		X
NOËL, Martin Professeur – Département des sciences administratives	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique		X
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>OBSERVATEURS ET OBSERVATRICE :</u>		
LATULIPPE, Simon Coordonnateur et attaché d'administration – Décanat des études	X	
ROCHFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image	X	

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****SECRÉTAIRE :**MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

La présidente souhaite la bienvenue à monsieur Martin Noël, professeur au Département des sciences administratives et officiellement membre du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans depuis le 28 septembre 2011, suite à sa nomination par décret gouvernemental.

Elle souhaite également la bienvenue à monsieur Simon Latulippe, coordonnateur et attaché d'administration au Décanat des études. Sous réserve de sa nomination prévue au point 4.3 du projet d'ordre du jour, ce dernier entame sa participation au conseil d'administration à titre d'observateur régulier, suite à sa désignation, le 7 novembre 2011, par le Syndicat du groupe professionnel.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-troisième (26 septembre 2011) réunion
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent quarante-neuvième (22 août 2011) réunion du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Rapport du Comité d'éthique de la recherche – présence du professeur André Durivage, président du comité
 - 4.2 Informations de la présidente et du recteur
 - 4.3 Désignation d'un observateur régulier au conseil d'administration
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Embauche d'une professeure régulière au Département d'études langagières
 - 5.2 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
 - 5.3 Prolongation du contrat d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie
 - 5.4 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables
 - 5.5 Ajustements aux critères de promotion des professeures et des professeurs
 - 5.6 Report de l'ouverture des admissions à temps partiel au baccalauréat en travail social à Saint-Jérôme
 - 5.7 Suspension des admissions à la maîtrise en développement régional
 - 5.8 Modification des conditions d'admission du baccalauréat en informatique (7833)

- 5.9 Ouverture des admissions au profil professionnel de la maîtrise en sciences et technologies de l'information
- 5.10 Ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences et technologies de l'information, au programme court de deuxième cycle en télécommunication et sécurité, et au programme court de deuxième cycle en traitement des données
- 6.- Nomination
 - 6.1 Nomination d'un (1) membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais
 - 6.2 Nomination d'un (1) membre représentant les personnes chargées de cours à la commission des études de l'UQO
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Dépôt de documents
 - 8.1 Rapport annuel 2010-2011 de la Clinique de services psychologiques de l'UQO
 - 8.2 Bulletin dans le magazine *Québec Science* intitulé « Vieillir dans un monde qui bouge »
 - 8.3 Rapport annuel 2010-2011 – Politique linguistique
 - 8.4 Rapport d'activités du comité de discipline pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
- 9.- Prochaine réunion
- 10.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-troisième réunion (26 septembre 2011)

2.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquante-troisième réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Page CA-8 : Des corrections sont à apporter au dernier paragraphe. L'expression « situés en deçà de » doit être remplacée par « inférieurs à » et il est convenu de biffer le texte qui se trouve entre parenthèses, soit « (mais supérieur à X %) ».

2.2 Affaires en découlant

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent cinquante-troisième réunion, les suites régulières ont été données et plus particulièrement :

Point 4.2. (p. CA-7) : Le recteur informe les membres que le Tableau de bord a été rendu public et que les réactions suscitées ont été, dans l'ensemble, fort positives.

Point 4.3. (p. CA-9) : Il porte également à l'attention des membres que la *Politique relative aux prix et distinctions*, dans sa version récemment modifiée, est en vigueur.

Point 3. (p. CA-6) : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche avise les membres qu'il présentera, lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, le rapport attendu dressant le bilan des étudiants ayant bénéficié des reconnaissances d'acquis relativement à l'entente de collaboration avec la firme Global Knowledge puisque ledit rapport n'a pu lui être livré avant la présente réunion.

Après vérifications, il confirme que la Politique linguistique de l'Université stipule, à son article 7.2, que « Sauf dans le cas des programmes offerts dans des pays étrangers, tous les cours qui sont offerts dans une langue autre que le français pour les fins des programmes multilingues sont aussi offerts en français au même trimestre. » Or, les cours présentement offerts uniquement en anglais sont à l'horaire dans le but premier de permettre aux étudiants des dernières cohortes des programmes anglais de compléter leur formation. Dans ces conditions, il est d'avis que l'esprit de la politique est respecté. Il précise qu'au prochain trimestre, il ne subsistera que 20 étudiants inscrits aux programmes en gestion de projet offerts en anglais.

Point 5.2. (p. CA-10) : Il poursuit son intervention en informant les membres que les établissements partenaires de l'UQO ont été informés des conditions d'admission supplémentaires en matière de connaissance de la langue française au troisième cycle adoptées le 26 septembre dernier.

Point 5.5. (p. CA-12) : Il conclut en avisant les membres que le projet d'entente d'affiliation avec le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau a aussi été accepté par le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau. L'entente pourra être signée lorsque le ministre de la Santé et des Services sociaux donnera son accord en ce sens au CSSSG.

Point 8. (p. CA-18) : Un membre souhaite savoir si les normes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) qui permettent d'estimer les espaces requis en fonction du volume d'activités tiennent compte de l'espace occupé par le Collège préuniversitaire Nouvelles-Frontières.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que les normes du MELS sont établies en fonction de la clientèle étudiante universitaire (X étudiants = X m²) et non en fonction de l'utilisation des bâtiments. Il vérifiera quelle superficie en mètres carrés était allouée au Collège pour l'année 2010-2011, année pour laquelle les normes du MELS indiquent un surplus d'espace tant au campus de Gatineau qu'à celui de Saint-Jérôme, et en fera rapport lors de la prochaine réunion du conseil d'administration. Le recteur est d'avis que même en soustrayant du calcul la superficie occupée par le Collège, l'Université afficherait un surplus d'espace, ceci toujours selon les normes du MELS.

3.- Entérinement des décisions de la trois cent quarante-neuvième (22 août 2011) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quarante-neuvième (22 août 2011) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 Rapport du Comité d'éthique de la recherche

Monsieur André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche (CÉR), est présent pour commenter le rapport annuel d'activités du Comité ainsi que pour répondre aux questions des membres.

Il rappelle que le Comité d'éthique est un comité constitué par le conseil d'administration envers lequel il doit répondre annuellement, par le dépôt d'un rapport annuel d'activité.

Des membres interviennent à la suite de la présentation du président du comité d'éthique dont un parmi eux, qui se dit surpris de constater que seulement 122 demandes ont été déposées au CÉR lors de la dernière année, avance une explication selon laquelle de nombreux étudiants aux cycles supérieurs omettraient d'obtenir le certificat d'approbation éthique lors de la réalisation de leur projet de recherche. Le président du CÉR partage cette perception et se dit conscient du problème. Il ajoute que des démarches ont été entreprises avec le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche afin de trouver des pistes de solution permettant de s'assurer du respect des règles qui ont aussi été intégrées au Régime des études de cycles supérieurs.

Le président du CÉR explique qu'un projet d'informatisation des demandes est amorcé. En plus d'établir un processus facilitant pour les chercheurs, l'objectif est de créer un lien informatique avec le système de gestion informatisé du dossier étudiant qui permettrait au CÉR d'être automatiquement avisé de l'inscription des étudiants à des crédits de recherche.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche témoigne du travail remarquable effectué par le CÉR pour sensibiliser les professeurs sur l'importance du respect des règles en matière d'éthique de la recherche. La présidente adresse ses félicitations à monsieur Durivage et aux membres du CÉR.

4.2 Informations de la présidente et du recteur

La présidente transmet en premier lieu ses félicitations au recteur, monsieur Jean Vaillancourt, finaliste pour l'obtention d'un prix Excelor de la Chambre de commerce de Gatineau dans la catégorie gestionnaire de l'année. Le dévoilement des gagnants se fera le 26 novembre prochain et une délégation de l'Université participera à l'évènement.

Elle commente les plus récentes cérémonies de la collation des grades tenues à Saint-Jérôme le 30 octobre dernier et à Gatineau le 13 novembre. Deux doctorats *honoris causa* ont été décernés, à titre posthume, lors de ces célébrations, soit l'un au syndicaliste québécois Michel Chartrand, reconnu pour avoir consacré 50 ans de sa vie à la politique et à la défense des droits des travailleurs, et l'un à monsieur William Commanda, grand représentant des Algonquins de la rivière des Outaouais et chef spirituel des Premières nations qui prônait l'harmonie interculturelle et la protection de l'environnement.

Le prix d'excellence en recherche pour les professeurs a été remis à monsieur Stéphane Bouchard, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en cyberpsychologie clinique, et le prix d'excellence pour l'implication dans le milieu pour les professeurs a été attribué à monsieur Jacques Dionne, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie.

Monsieur Andrew Barber, diplômé en sciences comptables, s'est quant à lui vu remettre le prix *Mérite étudiant* pour son engagement exceptionnel dans la vie universitaire et l'excellence de son dossier scolaire tout au long de ses études.

La présidente souhaite transmettre ses remerciements à l'équipe de la Direction des communications et du recrutement pour l'organisation de ces cérémonies réussies et hautes en couleur.

Suite à la question d'un membre, qui souhaite consulter les textes d'hommages aux récipiendaires des prix d'excellence pour les professeurs, mais en cherche l'emplacement sur le site Web de l'UQO, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche répond que ces derniers sont accessibles sur le site Web du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Il est convenu en séance que des liens hypertextes seront créés à partir du site des prix et distinctions, qui regroupe l'entièreté des informations concernant les prix gérés par la *Politique des prix et distinctions de l'UQO*, et conduiront aux pages Web contenant les textes d'hommage des divers prix.

La présidente et le recteur tracent le bilan de la rencontre concernant la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais tenue avec la vice-première ministre et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Line Beauchamp, le 2 novembre dernier, et à laquelle prenaient part également le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que quatre (4) députés provinciaux, dont le ministre responsable de l'Outaouais et ministre délégué au transport Norman MacMillan. Des contraintes liées à son agenda ministériel l'ont empêchée de venir en Outaouais, comme il en avait été question en août dernier suite à un engagement conclu entre cette dernière et le ministre MacMillan. C'est à Québec que la délégation de l'UQO a été en mesure de rencontrer la ministre. D'autres rencontres individuelles de la ministre avec des membres de la Table éducation Outaouais qui se sont également déplacés à Québec, à cette occasion, ont également eu lieu.

Lors de ces échanges, la ministre a d'abord assuré aux représentants de l'Université que le parcours semé d'embûches de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) arrive à terme et connaîtra sous peu une conclusion positive et satisfaisante pour l'UQO.

La ministre est demeurée sur ses positions quant au redressement de l'iniquité historique du financement envers l'UQO et a évoqué le contrat conclu en 2001 entre le MELS et l'Université et accordant à cette dernière une correction financière rétroactive à 2006. Selon elle, la signature dudit contrat aurait mis un terme aux discussions. La réalisation des engagements, pris dans le cadre du Contrat de performance conclu en mars 2001 entre l'Université et le MELS, demeure la seule référence valable dans ces circonstances.

Cette rencontre a également permis de constater que les documents constitués en vue d'obtenir la consolidation du campus Alexandre-Taché et que la ministre avait en sa possession au moment où il en fût question, n'étaient pas à jour. Des échanges ont quand même eu lieu à ce sujet, portant sur des aspects très techniques qui nécessiteront des suivis. Ceux-ci, ainsi que des documents à jour, lui seront acheminés dans les prochains jours.

L'appui financier attendu du MELS pour le développement de l'offre de programme de l'UQO, notamment dans les domaines de la kinésiologie, des sciences de la santé et des sciences de l'éducation physique, n'a pu être confirmé à cette occasion. Les discussions relatives aux programmes que l'UQO souhaite créer ont tout de même permis de procéder à une mise à jour de cette liste. Par ailleurs, il a été question de l'attribution d'enveloppes budgétaires totalisant 300 000 \$ que le MELS met à la disposition des universités pour le développement de programmes dans le domaine de la santé. Le recteur indique que des démarches vont suivre pour obtenir toutes les informations requises relativement à ces programmes de financement dont il estime qu'ils sont possiblement utilisés principalement dans les universités dotées d'une faculté de médecine.

Le projet de mise sur pied de la maîtrise qualifiante en adaptation scolaire a également été abordé. La ministre a été sensibilisée aux irritants maintes fois soulevés par l'UQO concernant la mise sur pied d'un tel programme et les besoins particuliers auxquels il permettrait de répondre dans la région de l'Outaouais.

Le recteur effectuera un suivi des diverses démarches en cours auprès des députés régionaux, ceux-ci suivant de près ces dossiers, afin de s'enquérir de leurs réactions et de leurs commentaires. Ceci l'amène à souligner la réussite de la stratégie de communication déployée pour rallier les députés à la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais. Il informe les membres qu'une deuxième stratégie de communication, axée sur une démarche visant la population en général, sera mise en branle dès le mois de décembre 2011. Des activités seront alors prévues mensuellement jusqu'en juin 2012.

Le recteur conclut cette question en soulignant qu'il est impératif que la situation frontalière de l'UQO soit prise en considération par la ministre, et ce, avant la signature des ententes de partenariat prévues en avril 2012. Dans ce sens, il importe que la ministre soit rapidement sensibilisée au fait que la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais ne se limite pas à la seule, mais non moins importante revendication pour l'obtention

d'un financement supplémentaire pour l'Université, mais qu'elle couvre également l'ensemble des besoins de financement en matière d'enseignement supérieur.

Il complète son intervention en informant les membres qu'un document émanant de la commission de planification de l'Université du Québec sera rendu public, vraisemblablement dans les prochains jours, concernant la problématique de la hausse des frais de scolarité. Il présente, à cet effet, le cadre global des travaux de la commission ainsi que les éléments d'analyse qui ont été privilégiés en regard, essentiellement, des enjeux d'accessibilité aux études supérieures dans un contexte à venir d'augmentation des droits de scolarité.

4.3 Désignation d'un observateur régulier au conseil d'administration

Le secrétaire général informe les membres que le secrétaire du Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO), monsieur Francis Charpentier, faisait parvenir, le 7 novembre 2011, une copie certifiée conforme d'une résolution au secrétaire général, dans laquelle il confirmait un avis formulé par l'Assemblée générale du Syndicat, relatif à la recommandation de nomination d'une nouvelle personne appelée à siéger comme observateur régulier au conseil d'administration, en remplacement monsieur Francis Charpentier. Le Syndicat recommande la désignation de monsieur Simon Latulippe, coordonnateur et attaché d'administration au Décanat des études.

L'article 2.14 du Règlement de régie interne de l'Université stipule qu'une instance peut autoriser la présence d'observateurs réguliers. Il s'agit d'une pratique qui existe depuis plusieurs années à l'UQO, l'autre observateur régulier étant la personne représentante le Syndicat du personnel de soutien.

Par ailleurs, le conseil d'administration, lorsqu'il a eu à statuer sur de telles demandes dans le passé, n'a jamais prescrit de modes spécifiques de recommandation des représentants, préférant s'en remettre à l'initiative de chaque groupe quant au choix des modalités à privilégier.

Ce statut d'observateur régulier confère le droit de présence aux assemblées ainsi que le droit de parole, mais sans droit de vote. Il demeure valide tant qu'il n'est pas révoqué par le conseil.

Le conseil d'administration est donc invité à autoriser la présence, à titre d'observateur régulier, au conseil, de la personne recommandée par le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5371 concernant la désignation d'un observateur régulier au conseil d'administration; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires académiques

5.1 Embauche d'une professeure régulière au Département d'études langagières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en traduction au site de travail Gatineau, le Département d'études langagières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département d'études langagières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Michèle Laliberté à titre de professeure régulière en traduction.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5372 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département d'études langagières (Michèle Laliberté); laquelle est jointe en appendice.

5.2 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en intervention infirmière au site de travail Gatineau, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Isabelle St-Pierre à titre de professeure régulière en intervention infirmière.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5373 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (Isabelle St-Pierre); laquelle est jointe en appendice.

5.3 Prolongation du contrat d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que l'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande la prolongation du contrat d'embauche de monsieur Mohamed Bouguessa à titre de professeur suppléant. Cette embauche découlait du fait que monsieur Alain Charbonneau, alors professeur au Département d'informatique et d'ingénierie, a été nommé doyen de la formation continue et des partenariats et bénéficie donc d'un congé d'affectation, lequel prévoit un remplacement par un professeur suppléant pour une période de deux ans.

En juin 2010, le conseil d'administration donnait suite à une recommandation d'embauche de monsieur Mohamed Bouguessa jusqu'au 31 décembre 2011. Depuis, des discussions ont eu lieu entre le département et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur les enjeux relatifs aux ressources professorales en informatique et, suite à l'analyse de la situation, il appert qu'il serait intéressant pour l'UQO de continuer à bénéficier des services du professeur Bouguessa pour un trimestre additionnel. Le Syndicat des professeurs et des professeurs a confirmé son accord avec la prolongation de contrat du professeur Mohamed Bouguessa.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'accepter la prolongation du contrat de monsieur Mohamed Bouguessa jusqu'au 30 avril 2012.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5374 concernant la prolongation du contrat d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie (Mohamed Bouguessa); laquelle est jointe en appendice.

5.4 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en comptabilité financière au site de travail Gatineau, le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Félix Zogning à titre de professeur suppléant en comptabilité financière.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5375 concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables (Félix Zogning); laquelle est jointe en appendice.

5.5 Ajustements aux critères de promotion des professeures et des professeurs

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que l'adoption par le conseil d'administration en juin dernier de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 30 avril 2015, amène le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à apporter quelques ajustements aux critères de promotion afin de les rendre conformes aux nouvelles dispositions de ladite convention collective.

Le conseil d'administration est donc invité à adopter les critères de promotion des professeures et des professeurs sur la base des critères de promotion antérieurs et modifiés pour tenir compte des ajustements requis par la nouvelle convention collective des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais.

La commission des études a formulé une recommandation favorable relativement à ce projet.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait état des principaux changements apportés, notamment en lien avec le délai imposé aux professeurs avant de soumettre à nouveau une demande suite à un refus de promotion. Il souligne également un ajustement au texte qui précise actuellement que la promotion fait partie du cheminement logique de la carrière d'un professeur. Un texte alternatif est proposé pour mettre en lumière que la promotion marque l'atteinte d'un haut niveau de compétence et d'un degré élevé d'accomplissement de la fonction professorale.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5376 concernant les ajustements aux critères de promotion des professeures et des professeurs; laquelle est jointe en appendice.

5.6 Report de l'ouverture des admissions à temps partiel au baccalauréat en travail social à Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le baccalauréat en travail social est offert à Saint-Jérôme depuis quelques années. Dès le départ, le programme a été contingenté afin d'assurer à chaque étudiant la possibilité de réaliser les stages prévus au programme dans les différents milieux professionnels de la région des Laurentides et des régions limitrophes.

L'an dernier, il fut convenu d'élargir l'offre des programmes à Saint-Jérôme et, tout en maintenant le contingent d'admission à temps complet à 50 places pour le baccalauréat en travail social, dix places additionnelles furent ajoutées pour l'admission à temps partiel dans ce même programme à compter de l'automne 2012.

Au cours des dernières années, le placement des étudiants en stage a représenté un défi important. Les efforts n'ont donc pas été ménagés pour assurer aux étudiants la possibilité de réaliser les deux stages prévus au programme. Les difficultés rencontrées ont été de plusieurs ordres. Entre autres, le modèle d'organisation des stages prévus dans le programme de l'UQO diffère de celui utilisé par les universités montréalaises. En effet, alors que l'UQO offre un premier stage au début de la deuxième année du programme et un deuxième stage à la fin du programme, les autres universités qui sollicitent les milieux de stage de la région des Laurentides utilisent un modèle où un seul stage est prévu à la fin du programme. Ce stage, plus long et s'adressant à des étudiants ayant une préparation de deux années complètes, s'avère, pour certains milieux, plus intéressant que le premier stage proposé aux étudiants de l'UQO.

Par ailleurs, l'Université de Montréal a choisi d'offrir son baccalauréat en travail social à Laval. Une cohorte d'environ 85 étudiants a été accueillie cet automne et ces étudiants devront réaliser leur stage à compter de l'automne 2013. En conséquence, la pression sur les milieux de stage va s'accroître considérablement.

Devant cette situation, tenant compte aussi du fait que le programme de baccalauréat en travail social sera bientôt modifié suite à son évaluation, il semble opportun de retarder l'accueil d'étudiants à temps partiel dans le programme. Cette orientation a fait l'objet d'une discussion entre la direction du département de travail social, la direction du module du travail social et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. La coordonnatrice des stages en travail social à Saint-Jérôme, la direction adjointe du module du travail social et la directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme ont aussi participé à cette analyse.

Par ailleurs, des travaux seront menés en vue de favoriser la fidélisation des milieux qui ont accueilli des étudiants en travail social de l'UQO.

Compte tenu de ce qui précède, la commission des études a formulé un avis favorable au conseil d'administration relativement au report de l'ouverture des admissions à temps partiel au baccalauréat en travail social à Saint-Jérôme à un trimestre ultérieur, à déterminer selon l'évolution de la situation. Le dossier ayant été traité en urgence, le conseil du module du travail social ne s'était pas encore prononcé sur la question au moment où le dossier fut présenté à la commission des études. Aussi, l'avis de la commission des études a été émis sous réserve d'un avis favorable du conseil du module, lequel a été confirmé le 26 octobre dernier.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration de donner suite à cette recommandation et de reporter l'ouverture des admissions à temps partiel au baccalauréat en travail social à Saint-Jérôme à un trimestre ultérieur, à déterminer selon l'évolution de la situation.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5377 concernant le report de l'ouverture des admissions à temps partiel au baccalauréat en travail social à Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Suspension des admissions à la maîtrise en développement régional

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le 26 avril 2011, le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais approuvait l'ouverture des admissions au programme de maîtrise en sciences sociales du développement territorial à compter de l'automne 2011, sous réserve de l'approbation du financement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette approbation ayant été obtenue, et dans la mesure où la maîtrise en sciences sociales du développement territorial est destinée à remplacer, dans la programmation de l'Université du Québec en Outaouais, la maîtrise en développement régional, celle-ci offerte en extension de l'Université du Québec à Rimouski, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration le projet de suspension des admissions à la maîtrise en développement régional.

La commission des études, lors de sa réunion du 13 octobre 2011, a donné un avis favorable face au projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5378 concernant la suspension des admissions à la maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

5.8 Modification des conditions d'admission du baccalauréat en informatique (7833)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de modification des conditions d'admission du baccalauréat en informatique (7833).

Dans l'optique de fournir une mise à niveau en mathématique adaptée aux étudiants admis conditionnellement au baccalauréat en informatique (7833), le conseil de

module de l'informatique propose de remplacer le cours d'appoint *MAT0103 Mathématiques générales* par le nouveau cours *MAT1023 Éléments de mathématiques pour l'informatique* à titre de condition d'admission au programme de baccalauréat en informatique (7833).

La commission des études, lors de sa réunion du 13 octobre 2011, a donné un avis favorable face au projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5379 concernant une modification des conditions d'admission du baccalauréat en informatique (7833); laquelle est jointe en appendice.

5.9 Ouverture des admissions au profil professionnel de la maîtrise en sciences et technologies de l'information

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au profil professionnel de la maîtrise en sciences et technologies de l'information.

Ce projet s'inscrit dans la foulée de la récente évaluation périodique de la maîtrise en informatique, au cours de laquelle il avait été recommandé de doter le programme, maintenant appelé maîtrise en sciences et technologies de l'information, d'un profil professionnel.

La commission des études, lors de sa réunion du 21 avril 2011, a formulé un avis favorable relativement à ce projet.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que l'ouverture des admissions se fera à compter du trimestre d'automne 2012.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5380 concernant l'ouverture des admissions au profil professionnel de la maîtrise en sciences et technologies de l'information; laquelle est jointe en appendice.

5.10 Ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences et technologies de l'information, au programme court de deuxième cycle en télécommunication et sécurité, et au programme court de deuxième cycle en traitement des données

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences et technologies de l'information, au programme court de deuxième cycle en télécommunication et sécurité, et au programme court de deuxième cycle en traitement des données.

La création de ces programmes s'inscrit dans la foulée de la récente évaluation périodique de la maîtrise en informatique, au cours de laquelle une diversification des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information avait été recommandée.

La commission des études, lors de sa réunion du 21 avril 2011, a formulé un avis favorable relativement à ce projet.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que des discussions sont en cours avec le Décanat des études concernant la pertinence du deuxième objectif inscrit sur l'avis d'inscription, soit l'ouverture en alternance des admissions aux programmes courts. Il dit se soucier des doutes et inquiétudes que pourraient susciter cette façon de procéder chez les étudiants et des difficultés de recrutement que cela pourrait entraîner. Il est donc résolu en séance de retrancher ledit dispositif du projet de résolution.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5381 concernant l'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences et technologies de l'information; laquelle est jointe en appendice.

6.- Nomination

6.1 Nomination d'un (1) membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

Le secrétaire général rappelle que le Code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du conseil d'administration de l'UQO en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le comité d'éthique relève du conseil d'administration. Il est formé de deux (2) membres du conseil d'administration d'un (1) membre externe qui agit à titre de président. La durée d'un mandat est de trois ans.

Le conseil d'administration doit pourvoir au remplacement d'un membre dont le mandat est échu, il s'agit de Monsieur Pierre Daoust (membre externe et président) dont le mandat a pris fin le 22 septembre 2011. Celui-ci a confirmé son intérêt à voir son mandat renouvelé.

À la demande d'un membre, qui aurait souhaité consulter le curriculum vitae de monsieur Pierre Daoust, le secrétaire général trace un portrait général du cheminement professionnel de monsieur Daoust et de ses formations académiques. Le recteur complète cette intervention en soulignant le professionnalisme dont monsieur Daoust a fait preuve précédemment dans le traitement d'un litige alors qu'il agissait à titre de président comité d'éthique et de déontologie.

Un membre souhaite savoir si monsieur Daoust, qui ne détient pas de formation juridique, pourrait faire appel à un conseiller juridique externe pour de l'assistance si un cas le requérait. Le secrétaire général confirme qu'aucune contrainte ne viendrait limiter la capacité d'initiative du comité de recourir, au besoin, à des procureurs externes pour solutionner une question juridique.

Un membre se dit surpris de constater qu'aucun rapport annuel n'a été produit par le comité d'éthique et de déontologie. Le secrétaire général explique l'absence de rapport produit à l'intention du conseil par le fait qu'aucun cas n'a été soumis au comité durant la dernière année. Il ajoute cependant qu'une mention à cet effet apparaît dans le rapport annuel de l'UQO. Il est convenu que le comité, qu'il y ait plainte ou non, dépose en prévision de la prochaine année, un rapport annuel au conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5382 concernant la nomination d'un (1) membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Nomination d'un (1) membre représentant les personnes chargées de cours à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

Le secrétaire général et le Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQO ont procédé à une convocation conjointe le 12 octobre 2011 afin de désigner une personne chargée de cours à la commission des études, et ce, suite à la démission de madame Carla Whiteside le 12 septembre 2011.

Les personnes présentes lors de l'assemblée générale des chargés de cours, lors de la rencontre du 12 octobre 2011, ont désigné Monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj.

Le conseil d'administration, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la commission des études (article 6.1 du Règlement de régie interne), est donc invité à nommer Monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, membre de la commission des études, pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 354-CA-5383 concernant la nomination d'un (1) membre représentant les personnes chargées de cours à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Période d'information et questions**

Un membre déplore que le rapport annuel 2010-2011 concernant l'application de la *Politique linguistique* soit limité au traitement de deux plaintes et qu'aucune information reflétant les actions qui sont prises à l'UQO pour faire la promotion de l'usage du français n'y soit transmise. Il ajoute avoir fait le même commentaire, à pareille date l'année dernière et déplore que celui-ci n'ait pas été pris en compte dans l'élaboration du rapport par le secrétaire général. Il se dit d'avis que ce rapport ne devrait pas être reçu dans sa forme actuelle par les membres du conseil d'administration.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources avise les membres qu'un des partenaires du Centre de recherches en technologies langagières (CRTL), soit le Bureau de la traduction du Canada, a récemment relocalisé ailleurs, ses employés qui y occupaient des bureaux en location. Il ajoute que cette perte est toutefois contrebalancée par la demande de prolongation du bail, pour une période de cinq ans, du Centre national en recherches du Canada (CNRC).

Il poursuit en commentant une lettre adressée récemment à l'Université par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans laquelle celui-ci faisait connaître son insatisfaction quant aux mesures de réduction de la taille du personnel d'encadrement et administratif de l'UQO, conformément aux exigences de la *Loi 100*. Il souligne demeurer en attente d'une réponse du MELS à la suite des demandes de précision qui lui ont été formulées. Le recteur ajoute cette lettre a été reçue plus de 13 mois après le dépôt du rapport produit par l'Université concernant les mesures découlant de l'application de cette loi et que plusieurs autres constituantes ont été sollicitées à cette même fin de la part du MELS.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que les calculs prévus à la convention collective de travail des professeurs relativement à la détermination du nombre de postes ont été réalisés, et ce, pour l'année 2012-2013. Ainsi, à compter du 1^{er} mai 2012, le nombre de postes sera porté à 210 pour l'ensemble de l'Université. Il rappelle que, lors des années précédentes, le conseil d'administration devait confirmer le nombre de postes lequel devait être, au minimum, celui obtenu par l'application de la formule prévue à la convention collective. Avec la signature de la nouvelle convention collective, la formule est appliquée et le nombre de postes est communiqué directement par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Il est loisible au conseil d'administration d'ajouter des postes au nombre prévu par la formule. Toutefois, compte tenu des incertitudes budgétaires, surtout à plusieurs mois du début de l'année financière, il est très difficile pour le conseil d'administration de prendre une décision de ce type. Dans cet esprit, le processus de répartition des postes a été enclenché par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et un projet de répartition des postes devrait être présenté au conseil d'administration à sa séance de décembre.

8.- **Dépôt de documents**

8.1 Rapport annuel 2010-2011 de la Clinique de services psychologiques de l'UQO

- 8.2 Bulletin dans le magazine *Québec Science* intitulé « Vieillir dans un monde qui bouge »
- 8.3 Rapport annuel 2010-2011 – Politique linguistique
- 8.4 Rapport d'activités du comité de discipline pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 12 décembre 2011 à 16 h 30.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Caroline Cyr, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 35.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice